

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA
PAROISSE DE SAINT-ADELPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE
2 MARS 2020 à 20 h
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020.
- 3 - Approbation des comptes.
- 4 - Lecture et acceptation du dépôt de la correspondance aux archives.
- 5 - Félicitations et remerciements au Comité organisateur du tournoi de hockey bottines 2020.
- 6 - Inscription du directeur général au Congrès de l'ADMQ 2020.
- 7- Félicitations à Ferme Pierlie qui s'est classée à nouveau cette année parmi les champions régionaux au Club de l'Excellence d'Agropur, pour l'excellente qualité de son lait de ferme.
- 8- Résolution pour entériner les dépenses pour des travaux d'électricité à l'hôtel de ville et à la bibliothèque effectués par Daniel Durocher Électricien.
- 9 Demande de prêt gratuit de la salle municipale à la Communauté St-Cœur-de-Marie de St-Adelphe pour le dîner-partage *Développement et Paix* et pour aider financièrement notre église.
- 10 Participation de la municipalité au Projet Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie 2020.
- 11-Remerciements à M. Marc-André Denis pour la représentation municipale faite au Combat de cerfs-volants Rokkakus.
- 12-AVIS DE MOTION (un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)).
- 13-Dépôt d'un Projet de Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) (règlement 2020-314).
- 14- Inscription de l'inspecteur municipal au Salon des TEQ à Québec.
- 15- AVIS DE MOTION un règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux Règlement 2020-315).
- 16- Dépôt d'un Projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux (règlement 2020-315).
- 17-Commandite au St-Adelforce Édition 2020, prêt gratuit des locaux et des terrains et fermeture d'une rue.
- 18-Dérogation mineure au 585 route 352 à St-Adelphe (agrandissement d'un garage).
- 19-Prêt gratuit de la salle municipale au Comité *Les Incroyables comestibles* pour des activités avec les enfants.

20-Prêt gratuit de la salle municipale à Mme Anne-Marie Charest pour des classes de yoga.

21-Prêt gratuit de la salle municipale au Centre de Loisirs pour la réalisation de différentes activités au cours de l'année 2020.

22- Résolution pour entériner la démarche faite par M. Daniel Bacon d.g. visant l'obtention d'une carte de crédit auprès de l'institution Desjardins pour un montant limite de 2000 \$

23-Inscription de la municipalité à Expo Mékinac 2020

24-VARIA :

A) Adhésion de la municipalité aux Fleurons du Québec

B) Désignation par la municipalité de personnages qui ont marqué l'histoire de St-Adelphe dans le cadre de Culture Mékinac.

25- Période de questions

26- Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général

2 Mars 2020 **PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
M.R.C. DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le deuxième jour de mars de l'an 2020, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville :

À laquelle étaient présent/e/s Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Quatre (4) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h.

2020-03-41 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

2020-03-42 **Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020, soit adopté tel que rédigé par le directeur général, secrétaire-trésorier. **Adopté**

Approbation des comptes

15722 Postes Canada (lettre enregistrée)	12,44
15723 Postes Canada (lettre enregistrée)	12,44
15724 Hydro-Québec	940,37
15725 Marc-André Denis	39,60
15726 Daniel Bacon	53,35
15727 Jean-Philippe Drolet	81,90
15728 Paul Labranche	109,14
15729 Marcel Gauthier	1 516,67
15730 Postes Canada	96,69
15731 Sylvain Gagnon	25,00
15732 Gilles Roberge	50,00
15733 Gérard Gagnon	25,00
15734 Telus	138,50
15735 Telus	675,93
15736 CHEQUE ANNULE	0,00
15737-15738 Hydro Québec	7 964,13
15739 ADMQ	724,34
15740 Brochot industrie	68,99
15741 Canadian National	888,00
15742 Chambre de commerce	344,93
15743 Service cité propre	3 545,06
15744-15745 Coop Novago	1 069,66
15746 Distribution Robert	218,91
15747 Daniel Durocher	1 786,77
15748 Daniel Clément	49,48
15749 Électromega	13,80
15750 Eurofins	105,78
15751 Distribution Vithemon	19,00
15752 Ferme Repau et fils	1 742,45
15753 Formules municipales	366,84
15754 G.A automobiles	162,83
15755 Le groupe A et A	70,04
15756 Lajoie CVAC	4 285,76
15757 Machinerie A.B	52,32
15758 Marcel Guimond et Fils	2 184,66
15759 Modoc	288,02
15760 MRC Mékinac	3 595,21
15761 Oze publicité	324,81
15762 Pompes industrielles Launier	298,94
15763 Purolator	12,80
15764 Régie du bâtiment	88,59
15765 SAAQ	1 513,15
15766 Sécurmédic	463,29
15767 Priorité STRATJ	463,59
15768 Hydro-Québec	144,14
15769 Marcel Guimond et fils	28 617,19
15770 Caroline Moreau	127,95
15771 Daniel Bacon	35,30
15772 Corporation des Fleurons du Qc	919,80

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le directeur général, soit et est autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, directeur général / secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de février 2020 ci-dessus approuvés. **Adopté**

Correspondance du mois

Daniel Durocher électricien : Soumission pour le remplacement de plinthes électriques à l'hôtel de ville et à la bibliothèque.

Min. des Transports : Subvention versée pour la route Bureau au montant de 16 526,11\$.

Min. de l'Environnement : Demande de révocation d'autorisation par les Entreprises St-Ubalde concernant l'entreposage et le traitement de boues de fosses septiques à St-Adelphe.

M.R.C. Mékinac (Cour municipale): Chèque de 1 234 \$ (remboursement des amendes pour la période de septembre à décembre 2019).

Assoc. Directeurs municipaux Qc : Tenue du congrès des directeurs municipaux les 17, 18 et 19 juin à Québec et document informatifs.

Assoc. Forest. Vallée St-Maurice : Invitation à célébrer Mai mois de l'arbre et des forêts 2020.

Régie incendies Mékinac : Formation sur la simulation dans le cadre du renouvellement des plans de mesures d'urgence, le 1^{er} avril à St-Adelphe.

Hydro-Québec : Confirmation de notre demande d'installation d'un luminaire près de la glissoire sur le terrain de la commission scolaire, au coût de 440 \$ plus taxes.

CIUSSS MCQ : Subvention de 3 800 \$ accordée pour les premiers répondants pour les années 2019-2020.

Min. Aff. municipales, Habitation: Adoption de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

Féd. Québ. des municipalités: Suite au Projet de loi 40 du gouvernement (Centres de services scolaires et terrains municipaux), demande est faite au gouvernement de respecter l'autonomie municipale et les prérogatives des gouvernements de proximité reconnues par l'Assemblée nationale, dans ses décisions et lois antérieures, ainsi que dans la dernière entente de partenariat (pacte fiscal).

Canadien National: Afin de contourner les barricades sur les voies ferrées, possibilité que C.N. emprunte d'autres voies de chemin de fer dans notre région.

Min. Sécurité publique: Documents préparatoires dans l'éventualité d'une crue printanière au printemps 2020.

Robert Fer et Métaux : Avis qu'il y aura des activités d'épandage dans notre municipalité entre mai et octobre 2020 sur le lot 351-169P : (route rivière-Pierre-Paul) pour la valorisation de l'agriculture (résidus mixtes de papetières biosolides et résidus calciques (projet soumis au Min. de l'Environnement).

Cie Marcel Guimond &Fils: Proposition pour modifier la clause administrative de camionnage en vrac (résolution 2017-03-63 adoptée par la municipalité) afin d'y inclure toutes les entreprises locales de camionnage.

Comm. Protection Terr. Agricole Qc : Rencontre publique le 11 mars 2020 avec Mme Bibiane Fourcaudot (dossier 424004).

Syndicat UPA Mékinac : Copie conforme d'une demande d'appui adressée au Préfet de la MRC de Mékinac pour que le gouvernement du Québec adopte le projet de loi 48, fixe le plafond de la valeur imposable à la valeur moyenne des terres agricoles pour 2021, avec indexation annuelle et pérennise le programme compensatoire offert aux municipalités.

Chambre commerce Mékinac : Tenue de l'expo Mékinac les 2 et 3 mai 2020 et offre de location d'un espace aux exposants.

Santé publique : Demande de mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux.

Femmes de Mékinac: Demande d'un appui financier pour souligner le 20^e anniversaire de l'organisme et pour aider financièrement à la réalisation d'une journée conférence (*Bonheur, plaisir et santé pour tous*).

Comité Consultatif Urbanisme: Avis favorable à la demande de dérogation mineure de M. Alain St-Amand (agrandissement d'un garage avec une implantation à 7,9 m dans la marge de recul avant de la route 352, au lieu de 10 mètres).

Min. Environn. changements climatiques: Ordre de délivrance des attestations d'assainissement municipales en vertu de l'article 31.33 de la Loi sur la qualité de l'environnement : St-Adelphé date prévue de délivrance : janvier 2025.

Hydro-Québec: Des travaux de remplacement d'isolateurs et d'accessoires sur des pylônes d'une ligne de transport débuteront en mars dans notre municipalité pour se terminer en juillet sans causer d'interruption de service.

Incroyables Comestibles (Christine Jugan): Demande pour le prêt gratuit de la salle municipale le 6 mars 2020 pour la réalisation d'activités avec les enfants.

Comité St-Adelforce : Demande de commandite au St-Adelforce Édition 2020, prêt gratuit des locaux et des terrains et fermeture d'une rue.

Comité des loisirs : Demande de prêt gratuit de la salle municipale pour la réalisation de différentes activités en 2020.

2020-03-44 **Acceptation du dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adopté

2020-03-45 **Félicitations et remerciements au Comité organisateur du tournoi de hockey bottines 2020**

CONSIDÉRANT l'immense travail élaboré par le Comité bénévole du tournoi de hockey bottines, édition 2020;

CONSIDÉRANT qu'au cours des quatorze années où le Comité organisateur a tenu ce tournoi annuel, il a remis à notre population, à titre gracieux, du matériel sportif et culturel, des accessoires et des équipements, des dons et ce, pour le bénéfice de notre population;

CONSIDÉRANT qu'à nouveau cette année, des fonds recueillis seront réinvestis dans différents projets au profit de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe adresse de sincères félicitations au Comité organisateur du tournoi de hockey bottine 2020 pour l'immense succès remporté avec ce tournoi, et lui transmette des remerciements chaleureux pour tous les investissements qui ont été faits ou qui le seront pour le mieux-être de notre milieu.

Que les représentants du Comité sont : *Jean-Philippe Lafontaine, Marc-André Denis, Alexandre Trudel, Rémi Blouin, Jérôme Lafrenière, Marc-Antoine Denis, Laurianne Bacon, Anthony Trudel et Mélanie Thiffault.*

Que la Municipalité remercie également le Comité de loisirs, les responsables-adjoints, les bénévoles, les intervenants, ainsi que tous les supporteurs qui ont collaboré à cette belle réussite.

Adopté

2020-03-46 **Inscription du directeur général au Congrès de l'ADMQ 2020**

Il est proposé madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'inscription du directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

Que le coût d'inscription de 724,34 \$ incluant les taxes, ainsi que le montant des dépenses (frais généraux de séjour et de transport) soient défrayés par la municipalité.

Que les dates et le lieu pour la tenue du congrès seront les 17, 18 et 19 juin 2020, à Québec.

Adopté

2020-03-47

Félicitations à Ferme Pierlie qui s'est classée à nouveau cette année parmi les champions régionaux au Club de l'Excellence d'Agropur, pour l'excellente qualité de son lait de ferme

CONSIDÉRANT que madame Julie Michel et monsieur Pierre Guévin, propriétaires de la Ferme Pierlie à Saint-Adelphe, figurent encore cette année parmi les champions régionaux et ont été intronisés à nouveau au Club de l'Excellence d'Agropur en raison de l'excellente qualité du lait de leur entreprise.

CONSIDÉRANT que les propriétaires se sont distingués parmi les membres d'Agropur et qu'ils méritent ce titre prestigieux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est très fière de souligner cet immense honneur qui revient à la Ferme Pierlie et qui rejailit sur la population de Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations à madame Julie Michel et à monsieur Pierre Guévin, producteurs laitiers, pour cet hommage bien mérité avec le prix remporté en adoptant les meilleures pratiques de gestion de la qualité du lait à la ferme. **Adopté**

2020-03-48

Résolution pour entériner les dépenses pour des travaux d'électricité effectués à l'hôtel de ville, au bureau de services Desjardins et à la bibliothèque par Daniel Durocher Électricien

CONSIDÉRANT qu'il y avait des problèmes de chauffage à l'intérieur de la bibliothèque municipale, dans le bureau de services Desjardins, ainsi que dans un local de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe entérine les dépenses effectuées pour le remplacement de différentes plinthes électriques par des convecteurs, à l'hôtel de ville, à la bibliothèque municipale, ainsi que dans le bureau de service Desjardins, pour un montant total de 1 534,92 \$ et ce, conformément à la soumission 3743 déposée par Daniel Durocher Électricien. **Adopté**

2020-03-49

Prêt gratuit de la salle municipale à la Communauté St-Cœur-de-Marie pour le dîner-partage Développement et Paix et pour aider financièrement notre église

CONSIDÉRANT que la Communauté St-Cœur-de-Marie de Saint-Adelphe tiendra un dîner-partage le dimanche 8 mars 2020, dont une partie des fonds seront partagés entre *Développement et Paix*, qui vient en aide aux pays en voie de développement, et pour notre église afin d'aider à assumer les coûts de chauffage et de l'éclairage.

CONSIDÉRANT que ce dîner partage est fait en collaboration avec les Chevaliers de Colomb du conseil 2817.

CONSIDÉRANT qu'une demande de prêt gratuit de la salle municipale a été déposée au secrétariat municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe prête gracieusement la salle municipale à la Communauté St-Cœur-de-Marie de St-Adelphe, pour le dîner partage annuel qui se tiendra le 8 mars prochain, dans le but d'amasser des fonds pour Développement et Paix, ainsi que pour le chauffage et l'éclairage de notre église.

Adopté

2020-03-50 **Participation de la municipalité au Projet Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie 2020**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe veut se joindre à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice Inc. pour sensibiliser la population locale à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts, en l'invitant à procéder à la plantation d'arbres sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite procéder à la tenue d'une journée de remise de petits arbres donnés aux citoyens pour qu'ils les plantent sur leur propriété privée;

CONSIDÉRANT le succès remporté à chaque année avec la distribution gratuite des plants aux citoyens de Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Adelphe s'associe aux organismes mandataires et partenaires du projet Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie, édition 2020.

Que pour cette occasion, la municipalité procède à la plantation d'arbres.

Qu'une journée soit tenue pour la remise gratuite de 700 arbres feuillus, aux citoyens de Saint-Adelphe, soit:

400 érables à sucre, 100 bouleaux jaunes, 50 érables rouges 50 chênes rouges, 50 noyers noirs, 50 chênes à gros fruits.

Que la remise des plants se tiendra le vendredi 15 mai 2020 à compter de 18h30 jusqu'à 20h.

Que quatre bons d'achat au montant de 25 \$ chacun seront tirés au hasard parmi les citoyen/ne/s et saisonniers de St-Adelphe qui viendront chercher des plants.

Que les bons d'achat seront échangeables dans un commerce reconnu dans la Municipalité de St-Adelphe.

Qu'un communiqué sera envoyé en temps et lieu dans chacune des résidences sur le territoire de Saint-Adelphe, pour informer la population des coordonnées de la tenue de la remise des plants.

Adopté

2020-03-51 **Remerciements à M. Marc-André Denis pour la représentation municipale faite au Combat de cerfs-volants Rokkakus**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles a tenu sa 19^e Édition du Festi-Volant les 31 janvier, 1^{er} et 2 février derniers;

CONSIDÉRANT qu'un combat de cerfs-volants Rokkakus, mettant en compétition les municipalités de la M.R.C. de Mékinac, a été tenu le 1^{er} février lors de l'activité Défi des municipalités;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe avait désigné monsieur Marc-André Denis représentant de Saint-Adelphe pour participer à cette compétition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe souligne la belle participation de Monsieur Marc-André Denis au Défi des municipalités et le remercie très sincèrement pour la représentation qu'il a faite au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe, lors du combat de Rokkakus à Grandes-Piles. **Adopté**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Léon Gagnon qu'à une séance subséquente il sera adopté un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP). (Règl. 2020-314)

Règl. 2020-314

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2020-314

Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Ce règlement contient plus de 36 pages, il vous sera transféré dans un autre document.

2020-03-52

Inscription de l'inspecteur municipal au Salon des TEQ à Québec

CONSIDÉRANT que se tiendra le Salon des TEQ au Centre des Congrès de Québec, les 10 et 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT que des entreprises de services en environnement, des firmes conseil et de consultation, des institutions de recherche, des laboratoires et des entreprises de fabrication etc., qui œuvrent dans différents secteurs, dont l'eau, les matières résiduelles, les sols et les eaux souterraines, les énergies renouvelables et les changements climatiques, informeront sur les nouvelles technologies, l'innovation et la gestion de l'environnement;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Philippe Drolet souhaiterait obtenir de l'information dans les domaines ayant trait à son travail en tant qu'inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme, de l'eau potable et de l'assainissement des eaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise M. Jean-Philippe Drolet, inspecteur municipal à assister au Salon des TEQ le 11 mars prochain et rembourse les frais encourus de repas et de déplacement au cours de cette journée.

Adopté

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Bernita Tétrault qu'à une séance subséquente il sera adopté un règlement relatif à la publication des avis publics municipaux (Règl. 2020-315).

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC**

PROJET DE RÈGLEMENT No 2020-315

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-315 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX.

ATTENDU qu'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU que selon l'article 431 du Code municipal, tout avis public d'une municipalité locale qui s'adresse aux habitants du territoire d'une municipalité locale, est affiché aux endroits fixés par résolution du conseil;

ATTENDU que l'article 91 du projet de loi 122 a introduit les articles 433.1 à 433.4 au Code municipal du Québec (ci-après «C.M.») par l'adoption, le 16 juin 2017 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permettant aux municipalités de déterminer, par règlement, les modalités de publication de leurs avis publics;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe désire se prévaloir des dispositions de la loi en adoptant un règlement qui établit les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU que ce règlement doit prévoir au minimum une publication sur internet;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 445 du Code municipal à la présente séance du 2 mars 2020;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil municipal au plus tard 72 heures préalablement à la séance du dépôt du projet de règlement, ainsi qu'aux contribuables présents lors de la tenue de la présente séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe dépose le présent projet de règlement lequel ordonne et statue comme suit:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent projet de règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 OBJECTIF DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le présent projet règlement prévoit les modalités de publication des avis publics de la Municipalité.

ARTICLE 3 BUT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement a pour but de permettre à l'ensemble de la population de prendre, en tout temps, connaissance des avis publics émis par la Municipalité de Saint-Adelphe, rendant ces derniers plus accessibles.

ARTICLE 4 AVIS PUBLICS ASSUJETTIS

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent projet de règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité de Saint-Adelphe.

ARTICLE 5 MODE DE PUBLICATION

Les avis publics visés à l'article 4 seront, à compter de l'entrée en vigueur du règlement, publiés sur le site Internet de la Municipalité : www.st-adelphe.qc.ca, dans la section «Règlements et Avis divers »; sur le babillard de l'hôtel de ville et à la bibliothèque.

La Municipalité conserve la possibilité d'afficher ponctuellement des avis publics si elle le juge nécessaire, également dans les journaux.

ARTICLE 6 PRÉSÉANCE DU RÈGLEMENT

Conformément à l'article 433.1, alinéa 2 du Code municipal du Québec, le mode de publication prévu par le présent projet de règlement a préséance sur celui prescrit par les articles 431 à 433 du Code municipal ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale s'appliquant à la Municipalité de Saint-Adelphe.

ARTICLE 7 FORCE DU RÈGLEMENT

Conformément à l'article 433.2 du Code municipal, le présent projet de règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Déposé à Saint-Adelphe, ce 2^e jour du mois de mars 2020.

Le directeur général, Daniel Bacon

Le maire, Paul Labranche

Avis de motion : 2 mars 2020.

Dépôt du Projet de règlement le 2 mars 2020.

Avis public projet de règlement : 4 mars 2020.

CONSIDÉRANT que le Comité St-Adelforce prépare sa 16^e édition les 26, 27 et 28 juin 2020;

CONSIDÉRANT que cet événement attire à chaque année un très grand nombre de visiteurs et des compétiteurs de partout en province;

CONSIDÉRANT que cette année, pour souligner le 16^e Anniversaire du St-Adelforce, le championnat Hommes forts Professionnels de l'Est du Canada (Athlètes venant du Québec, de l'Ontario et de l'Atlantique seront sur place le dimanche 28 juin) et que les compétitions seront diffusées à l'émission « Championnat du Québec – Circuit Hommes forts » sur les ondes de la chaîne télévisuelle sportive RDS, offrant ainsi une visibilité hors du commun à notre municipalité;

CONSIDÉRANT le temps, l'argent et l'énergie que le Comité St-Adelforce fournit pour l'organisation de ce championnat et qu'il compte sur des partenaires financiers pour en assurer le succès;

CONSIDÉRANT la demande d'une commandite déposée à la Municipalité de St-Adelphe par le Comité St-Adelforce à titre de partenaire financier pour aider à la réalisation de l'événement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe contribue pour un montant de 6000 \$, à la réalisation de la seizième édition 2020 de l'événement St-Adelforce.

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise le Comité responsable de l'événement St-Adelforce à utiliser sans frais l'électricité, à occuper sans frais les locaux, les terrains municipaux et le centre multifonctionnel les 26 juin, 27 juin et 28 juin 2020.

Que la Municipalité autorise le Comité St-Adelforce à bloquer l'accès d'un secteur de la rue Baillargeon pour assurer la sécurité des piétons, à procéder à l'installation d'un bloc sanitaire mobile et autorise l'utilisation d'espaces de stationnement à des véhicules campeurs à la hauteur du parc municipal.

Que la Municipalité de St-Adelphe se dégage de toute responsabilité civile et matérielle et ne se tiendra nullement responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir dans les compétitions qui se dérouleront lors de cet événement.

Que le Comité du St-Adelforce verra à faire signer aux compétiteurs qui participeront aux épreuves, une formule dégageant la Municipalité de St-Adelphe, ses représentants et les organisateurs, de toutes poursuites civiles en cas d'accidents ou d'incidents qui pourraient survenir aux dates précitées.

Adopté

2020-03-54 Dérogation mineure au 585, route 352 St-Adelphe (Alain Saint-Amand) propriétaire

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur les dérogations mineures (règlement 99-194) a été adopté par la Municipalité de Saint-Adelphe en vertu des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage 2009-253 a été déposée par Monsieur Alain Saint-Amand, laquelle dérogation affecte :

- les *normes générales d'implantation d'un bâtiment secondaire (marges de recul avant (section 7 du règlement de zonage 2009-253);*
- *article 7.1 (marges générales),* à la grille des spécifications (normes d'implantation), terminologie annexe D note B3 qui spécifie que dans la zone 36 AD, la marge de recul avant minimale est de 10 mètres le long de la route 352)

CONSIDÉRANT que la dérogation vise à :

- autoriser l'agrandissement d'un bâtiment secondaire de dimension de 16 pieds par 15,9 pieds de profondeur sur le cadastre 5802535 du cadastre officiel du Québec, avec une implantation à 7,9 m dans la marge de recul avant, alors que le règlement stipule que cette marge devrait être à 10 m, soit une dérogation de 2,1 m.
- lequel bâtiment est situé au 585, route 352 à St-Adelphe;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme de Saint-Adelphe, ayant pour mission d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, a examiné les lieux et a formulé un avis écrit.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de Saint-Adelphe ont pris connaissance des recommandations faites par le Comité consultatif en urbanisme, ont étudié le dossier et enfin, qu'ils doivent statuer sur la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un AVIS PUBLIC a été donné en date du 6 février 2020 (au moins 15 jours avant la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mars 2020) et affiché aux endroits prévus par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que toutes les procédures pour une demande de dérogation mineure ont été faites selon les dispositions prévues au règlement 99-194 (*portant sur les dérogations mineures*);

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambeault

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si ici au long reproduit.

Que suite à l'étude du dossier de M. Alain Saint-Amand, la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la demande de dérogation mineure présentée.

Que pour l'agrandissement du bâtiment secondaire, M. Alain Saint-Amand devra respecter toutes les exigences inscrites au règlement de zonage et obtenir les permis si nécessaires, auprès de l'inspecteur en bâtiment.

Adopté

2020-03-55

Prêt gratuit de la salle municipale au Comité *Les Incroyables comestibles* pour la réalisation de différentes activités avec les enfants

CONSIDÉRANT la demande de prêt gratuit de la salle municipale faite par Madame Christine Jugan et ce, pour et au nom du *Comité Les Incroyables Comestibles*, afin de tenir des activités avec les enfants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité prête gracieusement la salle municipale le vendredi 6 mars prochain au Comité *Les Incroyables Comestibles de St-Adelphe*, pour la réalisation de différentes activités avec les enfants.

Adopté

2020-03-56

Prêt gratuit de la salle municipale à Mme Anne-Marie Charest pour des classes de yoga

CONSIDÉRANT que madame Anne-Marie Charest a présenté une demande pour le prêt gratuit de la salle municipale dans le but d'offrir des classes de yoga à notre population les lundis de 17h30 à 18h45, du 9 mars au 8 juin, ainsi que les mercredis de 10h à 11h15, du 11 mars au 10 juin.

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte à nos citoyennes et à nos citoyens de participer à ces classes dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt gratuit de la salle municipale à madame Anne-Marie Charest pour des classes de yoga qui se tiendront les lundis du 9 mars au 8 juin et les mercredis du 11 mars au 10 juin. **Adopté**

2020-03-57

Prêt gratuit de la salle municipale au centre de Loisirs pour différentes activités au cours des années 2020-2021.

CONSIDÉRANT : que le Centre de Loisirs de St-Adelphe inc. entend réaliser des activités pour la population au cours des années 2020-2021 et qu'il a présenté une demande pour utiliser gracieusement la salle municipale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt gratuit de la salle municipale au Centre de Loisirs de St-Adelphe inc. pour les dates suivantes :

Bingo : 20 juin 2020, 26 septembre 2020, 23 janvier 2021, 1^{er} mai 2021.

Salon de la famille : du 12 au 14 juin 2020.

Fête de la St-Jean Baptiste : du 23 au 25 juin 2020.
Tournoi de pétanque : du 2 au 5 juillet 2020.

Adopté

2020-03-58 **Résolution pour entériner la démarche faite par M. Daniel Bacon pour l'obtention d'une carte de crédit auprès de l'institution Desjardins pour un montant limite de 2000\$**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambeault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe entérine la démarche faite par monsieur Daniel Bacon pour l'obtention d'une carte de crédit auprès de l'Institution Desjardins pour un montant limite de 2000 \$, afin de répondre aux exigences d'ADN Communications pour la mise en place du service Alertes municipales et en cas de nécessité, pour faire des achats ponctuels. **Adopté**

2020-03-59 **Inscription de la municipalité de Saint-Adelphe à Expo Mékinac 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de St-Adelphe procède à l'inscription de la susdite municipalité à l'événement Expo Mékinac 2020, organisé par la Chambre de Commerce de Mékinac, qui aura lieu les 2 et 3 mai 2020 au Sportium municipal de Saint-Tite et autorise le paiement des coûts de 300 \$ pour un emplacement de 10 pi par 10 pi.

Que la municipalité fasse un tirage de 8 bons d'achat au montant de 25 \$ chacun.

Adopté

2020-03-60 **Adhésion au Programme Les Fleurons du Québec**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe adhère au Programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour les années 2020 à 2022 et ce, au tarif triennal de 800 \$ plus taxes.

Adopté

2020-03-61 **Présentation de trois personnages qui ont marqué l'histoire de notre municipalité suite à une entente de développement culturel (MRC et Min. de la Culture)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Et résolu :

Que la municipalité de St-Adelphe présente trois personnalités marquantes qui ont marqué l'histoire de notre municipalité dans le cadre de l'entente de développement culturel convenue entre le Ministère de la Culture et la MRC de Mékinac.

- Victorine Veillette-Trépanier
- Roger Fontaine

- Patrick Douville

Adopté

2020-03-62 **Levée de l'assemblée à 20h45.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, dir. général, sec.-trés.

2020-04-01 **Lettre concernant le dépôt de droit de veto de M. le Maire reçu le 1^{er} avril 2020.**

Veto

Monsieur Daniel Bacon,

Directeur général

Lors de la dernière séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adelphe tenue le 9 mars 2020; une résolution au point n°3 de l'ordre du jour a été adoptée et ce, à la majorité des voix des membres du conseil municipal sous le n° 2020-03-65 du procès-verbal.

Compte tenu des informations supplémentaires que j'ai obtenues dans les jours suivants de Maître Caroline Pelchat avocate de Tremblay Bois Mignault concernant le libellé de la résolution n° 2020-03-65 adoptée le 9 mars 2020 ; je vous informe que je ne signerai pas cette résolution et que j'oppose mon droit de veto à cette dite résolution, CMQ,art.142.

En conséquence, veuillez prendre les procédures appropriées suite à ce droit de veto.

Le maire,

Paul Labranche
